© Elia Pellegrini / Unsplash

Aux yeux du droit suisse, l'avortement continue d'être considéré comme un délit, car il est régi par le Code pénal.

À la page

Dépénaliser l'avortement?

Santé sexuelle Une initiative parlementaire veut retirer les dispositions relatives à l'interruption volontaire de grossesse du Code pénal afin de dépénaliser cet acte. La Commission des affaires juridiques du Conseil national n'y est pas favorable. Ce projet ne va pas assez loin, estime quant à elle une juriste.

Eva Mell

Tout le paradoxe est là: toute femme a le droit, en Suisse, d'interrompre sa grossesse durant les douze premières semaines. Passé ce délai, il doit être confirmé médicalement que la grossesse présente un risque d'atteinte grave à l'intégrité physique ou une situation de détresse morale. Et pourtant, dès qu'une femme exerce ce droit, elle commet un délit car la possibilité de mettre un terme à une grossesse sans enfreindre la loi est régie par le Code pénal.

Le 2 février, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a statué sur l'initiative parlementaire «Pour que l'avortement soit d'abord considéré comme une question de santé et non plus une affaire pénale» [1]. Léonore Porchet (Parti écologiste suisse) y demande que les articles relatifs à l'interruption de grossesse soient supprimés du Code pénal. Fondant sa requête sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), elle écrit: «La dépénalisation totale de l'avortement implique de retirer l'avortement de toutes les lois pénales ou criminelles.»

Léonore Porchet exige que la réglementation actuelle soit intégrée «à une loi spécifique ou à une loi portant sur la santé sexuelle au sens large ou relevant du domaine de la santé publique». La Commission des affaires juridiques estime qu'il n'y a pas besoin d'agir [2], «d'autant plus qu'à sa connaissance il n'y a plus eu de poursuites pénales liées à un avortement depuis une vingtaine d'années en Suisse.»

Le délai, un point non abordé

Le texte suscite également des doutes pour d'autres raisons. À aucun moment, la politicienne ne remet en question dans son initiative le délai de douze semaines, ni la prise en charge actuelle des avortements au-delà de ce délai.

La juriste Andrea Büchler salue la dépénalisation tout en soulignant qu'il serait nécessaire de débattre sur le délai.

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html

«Le délai appliqué par la Suisse est plutôt court comparé à d'autres pays européens», précise la juriste. Dans notre pays, une femme peut décider librement d'interrompre sa grossesse durant douze semaines après le début des dernières règles. En comparaison, le délai est de 14 semaines en Allemagne, de 16 semaines en Autriche, de 18 semaines en Suède. Aux Pays-Bas, il est de 24 semaines après les dernières règles. «La possibilité d'une interruption de grossesse précoce semble garantie en Suisse», déclare la juriste. Toutefois, une femme qui veut mettre fin à sa grossesse à un stade avancé se heurte à des obstacles. Près de 500 femmes [3] sont concernées chaque année par ce cas de figure.

Le défi des avortements à un stade avancé

C'est surtout le traitement des avortements plus tard au cours de la grossesse qui pose question. La prise de position de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) datant de 2018 le montre noir sur blanc. La CNE a publié des considérations éthiques et des recommandations sous le titre «La pratique de l'interruption de grossesse à un stade avancé». La Commission y décrit la situation des femmes concernées ainsi [4]: «Alors que l'accès à une telle intervention est difficile dans certaines régions, quelques cliniques pratiquent un nombre proportionnellement élevé d'interruptions de grossesse à un stade avancé. Dans certains établissements, les femmes enceintes bénéficient d'un soutien professionnel, tandis que dans d'autres, l'accompagnement et la prise en charge ne sont pas suffisamment coordonnés ou ne sont pas offerts de façon continue pendant toutes les phases du processus avant et après l'intervention.» L'une des recommandations de la CNE est la suivante [5]: «[...] Que les directions cantonales de la santé publique veillent à garantir [...] qu'une assistance soit offerte avec une égale qualité dans les soins (avant, pendant et après l'interruption), afin d'éviter une trop grande concentration de cas dans certaines cliniques ou une prise en charge hors-canton; [...].»

Ni le délai de douze semaines ni la prise en charge actuelle des avortements au-delà de ce délai ne sont abordés dans l'initiative.

Le sujet est donc complexe. Supprimer la réglementation actuelle du Code pénal pour la transposer dans une nouvelle loi sans autre modification est insuffisant selon Andrea Büchler. La juriste partage toutefois l'avis de la députée Léonore Porchet: le Code pénal n'est pas l'endroit approprié pour réglementer l'avortement. Et d'ajouter: «Confirmer ce point ne clôt pas le débat.»

Références

Liste complète des références sous www.bullmed.ch ou via code QR

Quoi de neuf?

Une nouvelle cheffe du bloc

Dre méd. Constanze Hasselmann

KSA La Dre méd. Constanze Hasselmann est médecin adjointe et manager du bloc opératoire à la clinique d'anesthésie de l'Hôpital cantonal d'Aarau (KSA) depuis le 1er janvier 2023. Elle était cheffe de clinique au KSA depuis 2020 et assurait la direction médicale de la consultation d'anesthésie «Same Day Surgery». Elle a effectué son assistanat de 2007 à 2014 en anesthésiologie et en chirurgie à l'Hôpital universitaire de Zurich, à l'Hôpital cantonal d'Aarau, à l'Hôpital cantonal de Saint-Gall et à l'Hôpital GZO (Gesundheitsversorgung Zürcher Oberland) de Wetzikon. De 2015 à 2020, elle a été cheffe de clinique en anesthésiologie à l'Hôpital universitaire de Zurich et à l'Hôpital cantonal d'Aarau. Constanze Hasselmann est spécialiste en anesthésiologie FMH et médecin urgentiste (SSMUS).

Un nouveau centre dédié aux tumeurs aux Grisons

Prof. Dr méd. Roger von Moos

KSGR Roger von Moos dirigera le nouveau centre de recherche et de traitement des tumeurs de l'Hôpital cantonal des Grisons (KSGR) à partir du 1er mars 2023. L'actuel médecin-chef en oncologie/hématologie du KSGR reprend cette fonction dans le cadre d'une réorientation du domaine de l'oncologie. C'est l'actuel médecin-chef adjoint, PD Dr. méd. Richard Cathomas, qui sera médecin-chef et directeur du service d'oncologie/hématologie. Au nouveau centre des tumeurs, des normes et processus communs doivent être définis pour tous les domaines spécialisés du KSGR qui traitent des patients atteints de cancer. Le domaine de la recherche sera renforcé par une unité d'essais cliniques.

Prix de la Fondation française du rein

© SAMW

Prof. Dre méd. Sophie de Seigneux

UNIGE/HUG Sophie de Seigneux est lauréate du Prix 2022 de la Fondation française du rein, première suisse à être ainsi distinguée. La professeure ordinaire au Département de médecine de l'Université de Genève (UNIGE) et médecin-cheffe du service de néphrologie et hypertension des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) voit récompensés ses travaux sur la pathophysiologie de la maladie rénale, et notamment ses études sur les altérations métaboliques lors de maladies rénales. Spécialisée dans l'insuffisance rénale chronique, elle a été lauréate de bourses Ambizione et Eccellenza du FNS et du Prix Stern-Gattiker de l'Académie suisse des sciences médicales. Sophie de Seigneux mène de front ses travaux de recherche et sa pratique clinique et managériale.

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html

Au cœur de la science

Le rhume des foins chez les nourrissons

Pédiatrie Une forte concentration de pollen dans l'air peut déclencher des symptômes respiratoires comme la toux ou la respiration sifflante chez des nourrissons en bonne santé au cours de leur première année de vie. C'est ce qu'a démontré la Dre Amanda Gisler dans le cadre de son projet de doctorat à l'Hôpital pédiatrique universitaire des deux Bâle. Jusqu'à présent, cet effet n'avait été démontré que chez des enfants plus âgés et chez des adultes. Le sexe du nourrisson ainsi que la prédisposition maternelle aux allergies n'ont pas d'influence aggravante sur les symptômes. Les résultats de sa recherche ont été publiés en mars 2022 dans une étude. Celle-ci vient de recevoir le Prix Pfizer de la Recherche Clinique dans la catégorie «Pédiatrie». Le prix est doté de 15 000 francs suisses.

doi.org/10.1111/all.15284

Un pacemaker cérébral intelligent

Neuroprothèse Détecter et réduire les symptômes d'une maladie grâce à une puce implantée dans le cerveau: une équipe de recherche de l'EPFL y est parvenue. Mahsa Shoaran du Laboratoire de neurotechnologies intégrées et Stéphanie Lacour du Laboratoire d'interfaces bioélectroniques souples ont développé NeuralTree. Ce système sur puce extrait des biomarqueurs neuronaux à partir d'ondes cérébrales. Il classe ensuite les signaux et indique s'ils sont annonciateurs d'une crise d'épilepsie imminente ou d'un tremblement parkinsonien. Dès qu'un symptôme est détecté, un neurostimulateur présent sur la puce déclenche une impulsion électrique pour le bloquer. Mahsa Shoaran explique: «C'est la première fois que nous avons pu intégrer une interface neuronale aussi complexe, mais économe en énergie, pour des tâches de classification binaire, comme la détection de crises ou de tremblements, ainsi que pour des tâches à classes multiples, comme la classification des mouvements des doigts pour des applications neuroprothétiques.» Leur étude a été publiée dans la revue IEEE Journal of Solid-State Circuits.

doi.org/10.1109/JSSC.2022.3204508

Divers

Un centre pour les maladies rares et complexes de l'enfant

© Ana Klipper / Unsplash

Le Centre CORAIL est destiné à assurer des traitements rapides et efficaces.

HUG Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont ouvert, le 16 janvier dernier, le Centre CORAIL, en charge de la coordination interdisciplinaire et de soins des maladies rares et complexes de l'enfant, de l'adolescente et de l'adolescent. Première structure de ce type en Suisse, elle a pour objectif d'établir un itinéraire de soins précis et individualisé et d'organiser la collaboration entre l'ensemble des spécialistes, internes et externes à l'hôpital.

Le centre a été conçu comme une porte d'entrée, puis comme un point de référence pour la prise en charge rapide et efficace. «Lorsqu'un enfant est orienté vers le centre, notre priorité, si sa maladie n'est pas connue, est de poser un diagnostic et de donner un nom à sa pathologie. En parallèle, des bilans sont réalisés pour déterminer les besoins de l'enfant et identifier les spécialistes à consulter», dit la Dre Clothilde Ormières, médecin coordinatrice du centre.

Selon le communiqué de presse des HUG, les maladies rares touchent un nombre d'individus relativement réduit, 1 sur 2000 en moyenne, et sont majoritairement diagnostiquées durant l'enfance. Les maladies sont dites complexes lorsqu'elles touchent au moins trois des dix systèmes que composent le corps humain, par exemple le système respiratoire, le système digestif et le système nerveux.

En chiffres

Maltraitance infantile à Zurich

Le nombre de cas suspects signalés à l'Hôpital pédiatrique universitaire de Zurich est passé **de 625 en 2021 à 647 en 2022**. L'équipe du groupe de protection de l'enfance et du centre de conseil aux victimes était sûre dans **478** cas. Dans les **125** cas restants, les soupçons n'ont pu être ni confirmés ni écartés.

Le nombre d'enfants maltraités physiquement a particulièrement augmenté. **En 2021, il représentait encore 25%** de tous les cas suspects, **en 2022, 31%**.

Les situations à risque ont augmenté **de 2% l'année dernière à 5% aujourd'hui**. Selon le communiqué de presse de l'Hôpital pédiatrique de Zurich, on parle de situation à risque lorsqu'il n'y a pas eu de maltraitance mais qu'il y a un risque de maltraitance future.

© Firuz Buksayev / Dreamstime; Rungrote / Dreamstime; Aleksandr Lysenko / Dreamstime

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html

Personnalité de la semaine

Un départ précipité

Prof. Pierre-Alain Clavien

USZ Il a été 23 ans à la tête de la clinique de chirurgie et transplantation de l'Hôpital universitaire de Zurich (USZ). Ce chapitre a pris fin le 31 janvier pour le chirurgien genevois et valaisan à l'aura internationale, Prof. Pierre-Alain Clavien. Ce départ lui a été signifié sans préavis trois jours avant Noël, alors qu'il devait initier et tester un projet pilote: «Ma mission était de développer un système débuté il y a plus de 15 ans en créant 5 équipes spécialisées indépendantes avec une rotation pour la direction du département.» La raison de son renvoi reste obscure: «Elle tombe dans le domaine de la politique hospitalo-universitaire», dit l'intéressé de 65 ans. Le processus de mise au concours de sa succession a été subitement annulée en octobre pour un appel direct alors que «d'excellents chirurgiens» voulaient postuler. «J'ai exprimé mon opinion pour maintenir la mise au concours habituelle, ce qui n'a pas plu à tout le monde.»

Ce départ brusque n'est pas sans conséquence: «Cela me met dans une situation difficile envers mes patients et mes équipes cliniques et scientifiques et compromet plusieurs projets», comme la «machine à réparer» les greffons avec l'institut Wyss. L'étude clinique de perfusion de greffons endommagés devra être réalisée à l'étranger. La première transplantation en 2021 utilisant un de ces greffons remonte à 2021. «Une première mondiale que nous avons publiée dans Nature après une année de suivi: le patient va très bien.»

À l'hôpital aussi, les inquiétudes sont grandes. «Le fait qu'une promesse écrite émanant du sommet de la hiérarchie administrative puisse être annulée du jour au lendemain ébranle la confiance de mes collègues.»

Malgré tout, il sait qu'il a transmis les clés de la clinique à «une équipe très compétente, qui devrait être capable de gérer cette situation». Celui qui s'est formé en chirurgie à Bâle et à Genève avant de se spécialiser au Canada et aux États-Unis ne garde pas de rancune envers l'USZ «qui [lui] a permis de développer beaucoup d'innovations, non seulement pour le bien des malades, mais aussi pour le futur.» Et d'ajouter: «Je pense surtout aux patients qui ont bénéficié d'opérations uniques et souvent à haut risque.» Il continuera son activité chirurgicale à la clinique Bethanien de Zurich.

En 2020, il a été nommé à la prestigieuse Académie de médecine des États-Unis, en tant que premier chirurgien étranger et premier médecin suisse. «Un très grand honneur!» Il laissera aussi un héritage avec la création «d'une vraie école de chirurgie, une grande satisfaction».

Repéré

© Vladimirs Poplavskis / Dreamstime

Cancer de la peau Le rayonnement émis par les lampes UV pour sécher le vernis à ongles peut provoquer le cancer de la main. Des chercheurs de l'Université de Californie San Diego ont démontré dans une étude (doi.org/10.1038/s41467-023-35876-8) que 20 à 30% des cellules de la peau meurent après une seule exposition de 20 minutes. L'irradiation pendant trois jours consécutifs provoque une mort cellulaire de 65 à 70%.

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html